

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 30 juin 2020**  
**Convocation du 23 juin 2020**

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PRÉSENTS :** Cynthia FROBERT, Amaury TAYON, Brahim BELGNAOU, François FOURMENT, Rachel GEFFROY, Maria LEPINE, Rémi MABILLEAU, Agathe CHIRON, Guy BARRAUD, Chrystèle BERTRAND, Jérôme FROMAGET, Sandra RABUSSEAU, Nathalie ROBIN

**ABSENTS :** Patrick PRIVARD (démission et Jean-Marie METAIS (démission),

**Secrétaire de séance :** Nathalie ROBIN

**Approbation du procès-verbal de la précédente réunion** avec une modification dans les commissions Agathe CHIRON n'est pas à la commission jeunesse et vie scolaire mais à la commission Patrimoine et tourisme

**Adoption de l'ordre du jour de la séance**

### **FINANCES**

#### **1- Adoption du Compte de Gestion 2019**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2019, n'appelle ni réserves et observations il est conforme au Compte Administratif 2019,

Ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 127 884,90 € et un déficit d'investissement de 192 947,62 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve le compte du receveur municipal, pour le budget communal de l'exercice 2019**

ABSTENTIONS : 0

POUR : 13

CONTRE : 0

#### **2- Adoption du Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Rachel GEFFROY, adjointe en charge des finances, délibérant sur le compte administratif du budget communal 2019, dressé par Maria LEPINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

- **Approuve le compte administratif joint en annexe,**
- **Arrête les résultats définitifs ci-après,**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>	819 232,34 €
<b>DEPENSES</b>	691 347,44 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	127 884,90 €
<b>RESULTAT REPORTE</b>	350 528,82 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	478 413,72 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	301 184,59 €
<b>DEPENSES</b>	494 132,21 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-192 947,62 €
<b>RESULTAT REPORTE</b>	562 199,95 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	369 252,33 €

ABSTENTIONS : 0

POUR : 12

CONTRE : 0

### 3 - Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maria LEPINE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 478 413,72 €
- Un déficit de fonctionnement de : 00.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

**Résultat de fonctionnement**

A – Résultat de l'exercice + 127 884,90 €

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

B – Résultat antérieurs reportés + 350 528,82 €

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

**C – Résultat à affecter** + 478 413,72 €

= A+B (hors reste à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

D – Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

**R 001 (excédent de financement)** + 369 252,33 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

**Besoin de financement** - 498 805,12 €

Excédent de financement 0 €

**F - Besoin de financement** =D+E - 129 552,79 €

**AFFECTATION : C** =G+H + 478 413,72 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement + 129 552,79 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) **H – Report en fonctionnement R 002 (2)** + 348 860,93 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

ABSTENTIONS : 0

POUR : 13

CONTRE : 0

#### **4 - Contribution directe vote des taux**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, sans modification du taux des taxes, le produit assuré sera de 373 359.00 € et propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux pour l'année 2020.

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal ne peut plus voter le taux de la taxe d'habitation c'est pourquoi cette ligne apparaît grisée dans le tableau ci-dessous.

**Le conseil municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'état 1259 MI de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières établi par les services fiscaux, indiquant les bases d'imposition pour 2020 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2020
- Vu l'avis de la commission de finances du 15 juin 2020
- Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2020

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de fixer le taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières comme suit :**

	<b>BASES NOTIFIEES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	1 315 000 €	<b>14,50 %</b>	190 675 €
<b>TAXE FONCIERE BATI</b>	832 100 €	<b>19,00 %</b>	158 099 €
<b>TAXE FONCIERE NON BATI</b>	59 600 €	<b>41,25 %</b>	24 585 €
<b>Total</b>			<b>182 684 €</b>

ABSTENTIONS : 0          POUR : 13          CONTRE : 0

#### **5 - Adoption du Budget Primitif 2020**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'année 2020

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2020,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2020,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2020 et vote les crédits arrêtés comme suit :

**FONCTIONNEMENT** **1 348 612,19 €**

**INVESTISSEMENT** **1 149 684,85 €**

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Avec définition des opérations :
  - 106 – Agrandissement du local technique
  - 108 – Mairie et Salle du Conseil
  - 110 – Rénovation de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal **décide également**, de réaliser les amortissements sur les subventions d'investissements réalisées sur une année et de procéder à leur neutralisation.

ABSTENTIONS : 0

POUR : 13

CONTRE : 0

## **6 - Vote des subventions aux associations**

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter le montant des subventions qui seront versées aux associations de la Commune ou hors Commune.

Madame le Maire précise que la Métropole maintient la subvention aux associations en attribuant 4.75 € par habitant et que c'est au Conseil Municipal de répartir ce montant aux associations de chaque commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
VU les crédits inscrits au budget primitif 2020,  
VU les demandes formulées par les associations,  
Vu la commission de finances du 15 juin 2020**

**DECIDE de répartir les subventions aux associations, comme suit :**

<b>Association bénéficiaire</b>	<b>financement communal</b>	<b>financement intercommunal</b>
Association de Gestion du centre social Jules Verne	6 500,00 €	
ADMR	350,00 €	
Football Club de l'Ouest Tourangeau	100,00 €	
ESBY (basket)	Prêt de la salle polyvalente pour l'organisation de leur loto	
MJC	250,00 €	
Coopérative scolaire	2 300,00 €	
La Perdrix	20 000,00 €	4 262,50 €
APEEV	1 000,00 €	
Stars Trec	400,00 €	
L'embellie	400,00 €	
Villandry Cap Nature	0,00 €	
Patrimoine Vivant	250,00 €	
Villandry Village	2 200,00 €	1 200,00 €
Tennis de Savonnières	200,00 €	
Gymnastique Artannes	0,00 €	
Karaté Confluence	200,00 €	
<b>Total</b>	<b>34 150,00 €</b>	<b>5 462,50 €</b>

Le Conseil Municipal précise que la subvention ne sera versée que sur présentation du dossier complet, Madame le Maire précise qu'à ce jour tous ne sont pas complets.

ABSTENTIONS : 0

POUR : 13

CONTRE : 0

## **7- Sollicitation du Fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il peut être attribué des fonds de concours à la commune par la Métropole Tours Métropole Val de Loire, Madame le Maire précise que pour la commune de Villandry ce fonds de concours de droit commun peut s'élever jusqu'à 16 000 €.

Il est rappelé que le fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % de la dépense.

Madame le Maire propose de demander le fonds de concours 2020 sur des dépenses d'investissement sur l'opération de la mise en accessibilité de la mairie comme en 2019

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal sollicite une aide de Tours Métropole Val de Loire concernant l'opération de mise en accessibilité de la mairie**

ABSTENTIONS :	0	POUR : 13	CONTRE : 0
---------------	---	-----------	------------

## **8 – Prix du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à la convention avec la commune de Ballan-Miré, les tarifs sont révisés annuellement. Pour 2019-2020, les tarifs étaient les suivants : 3,08 € prix adulte, 2,20 € prix primaire et 2,10 € prix maternelle. Les tarifs 2020-2021 n'ont pas encore été communiqués mais la municipalité de Ballan-Miré a fait savoir qu'elle souhaitait augmenter la part des produits d'origine biologique dans la composition des repas et qu'il s'ensuivrait vraisemblablement une augmentation des prix.

Madame le Maire présente le bilan de l'année 2019 pour le restaurant scolaire :

**Pour 2019 : 12 750 tickets vendus**

<b>RECETTES :</b>	<b>45 857,50 €</b>
Vente des tickets	45 857,50 €
<b>DEPENSES :</b>	<b>75 601,57 €</b>
Fourniture des repas :	33 909,47 €
Frais de personnel :	40 636,32 €
Entretien (bac dégraisseur et appareils) :	767,78 €
Télécom :	288,00 €

Le bilan accuse un déficit de 29 744,07 € (2,33 €/repas) sans compter les frais de fonctionnement du bâtiment (électricité, chauffage, eau, produits d'entretien...).

Madame le Maire rappelle que le prix n'avait pas évolué entre 2018-2019 et 2019-2020. Elle précise par ailleurs que la crise sanitaire a occasionné un surcoût pour la municipalité avec le passage à la livraison en liaison froide, qu'elle n'entend pas répercuter ce surcoût sur les usagers, mais qu'il convient de tenir compte de l'augmentation de la part des produits d'origine biologique dans l'alimentation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Fixe** ainsi qu'il suit le prix du ticket repas pour l'année scolaire 2020-2021 :

- TARIF MATERNELLE 3,60 € (pour mémoire, 3,50 € en 2019-2020)
- TARIF PRIMAIRE 3,70 € (pour mémoire, 3,60 € en 2019-2020)
- TARIF HORS COMMUNE 4,40 € (pour mémoire, 4,30 € en 2019-2020)
- TARIF ADULTE 5,40 € (pour mémoire, 5,30 € en 2019-2020)

ABSTENTIONS : 0

POUR : 13

CONTRE : 0

### **9 - Projet de mise en conformité des sanitaires de l'école primaire**

Madame le Maire expose que les sanitaires de l'école primaire sont vétustes, non conformes à l'accessibilité PMR et ne comportent pas de WC adultes.

Elle informe le conseil qu'une opération réalisée en appel d'offres restreint pourrait permettre de réhabiliter ces sanitaires avant la rentrée scolaire 2020-2021. Une première estimation du coût des travaux s'élève à 36 446,27 € HT.

Madame le Maire précise que les membres de la commission « Travaux » se sont rendus sur place pour prendre connaissance du besoin et que le projet a été présenté à l'équipe enseignante qui s'est prononcé en faveur du plan présenté.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Valide** le projet des sanitaires de l'école tel qu'envisagé

**Autorise** Madame le Maire à engager les travaux de mise en conformité des sanitaires de l'école primaire.

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération y compris les demandes de subventions

ABSTENTIONS : 0

POUR : 13

CONTRE : 0

### **DIVERS**

#### **Sont évoqués les éléments suivants :**

- Le problème de l'utilisation de quads sur les chemins ruraux et dans les champs et les nuisances que cela engendre
- Le dossier du label de l'école numérique.

**La séance est levée à 21h50.**

**Fait en mairie, le 6 juillet 2020**

**Affiché le 7 juillet 2020,**

**Le maire,  
Maria LÉPINE**